

Conseil Municipal
Lundi 1^{ER} Mars 2021

Cette réunion du conseil municipal se déroule sans public en raison du couvre-feu de 18 h.

Cantine scolaire : revalorisation de la participation communale, la prise en charge de la commune est de 3.22 € pour un repas de 6.82 €, le reste à charge pour les familles est de 3.60 €

Subventions municipales : Il a été attribué une somme globale de 6 000 € à diverses associations communales.

Vote du taux des taxes directes locales : Maintien des taux à l'identique pour la 36^{ème} année consécutive: Foncier non bâti 36.20 % et Foncier bâti 16.40 % auquel il faudra ajouter la part départementale de 26.40 % transférée aux communes en compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Budget principal 2021 :

Le compte de gestion établi par le trésorier a été approuvé par le conseil municipal.

Le compte administratif fait ressortir les réalisations suivantes :

recettes de fonctionnement	856 483.18 €
dépenses de fonctionnement	605 245.06 €
recettes d'investissement	472 290.15 €
dépenses d'investissement	1 300 916.30 €

L'excédent de 758 196.68 sera affecté en recettes d'investissement et celui de 797 639.90 € en recettes de fonctionnement. Le déficit cumulé d'investissement de 965 803.23 € sera reporté en dépenses d'investissement.

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité du conseil municipal, il a été établi comme suit :

Section de fonctionnement, recettes dépenses	: 1 462 635.90 €
Section d'investissement, recettes dépenses	: 1 547 456.08 €

Budget annexe Eco quartier « La Puce »

Le compte de gestion établi par le trésorier a été approuvé par le conseil municipal.

Le compte administratif fait ressortir les réalisations suivantes :

Dépenses de fonctionnement	96 792.51 €
Recettes de fonctionnement	96 792.51 €
Dépenses d'investissement	106 674.01 €
Recettes d'investissement	605 067.27 €
Le résultat de l'exercice s'élève à	498 393.26 €

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité du conseil municipal, il a été établi comme suit

Section de fonctionnement, recettes et dépenses	746 492.26 €
Section d'investissement recettes et dépenses	755 886.26 €

Dom à Dom , service de téléassistance à la personne

Un avenant a été passé avec la société Dom à Dom fixant la participation communale à 20 €

Société So'trott

Cette société projette la découverte de la commune en trottinettes électriques. Pour le stationnement des trottinettes, la commune va rédiger une convention pour occupation de l'extérieur de la maison Depeyre, propriété de la commune pour la somme de 600 €/an.

Questions diverses

Les élus ont fait les compte-rendus sur les commissions d'Agglopolys auxquelles ils ont participé en visio conférence

Quantité et qualité de l'eau de Cour-Cheverny et Cheverny : la quantité est bonne. En ce qui concerne la qualité, il est envisagé de supprimer le château d'eau de la Fourmillière et de faire un nouveau forage. Et en ce qui concerne les deux châteaux d'eau, il faudra renforcer le traitement des pesticides avec des filtres à charbon.

Un courrier de Mr Axel Fontaine a été distribué dans certaines boîtes aux lettres de la commune donnant des informations erronées sur le projet d'éco-quartier.

Appel à projets : la commune va s'inscrire au concours national des entrées de bourg pour les aménagements paysagers et la création des voies douces aux deux entrées du village.

La maison Melchiori intéresse une personne qui propose 140 000 € FAI soit 130 200 € net vendeur.

Nous acceptons la proposition.